

Révision du SCoT de l'Aire Gapençaise

Compte-rendu de l'atelier sur la thématique développement économique



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

ADEQUATION

CGins

Paysagiste



Agence RAPHANAU FORNICA
Etudes patrimoniales
& urbaines

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

Date et heure de la réunion :

Le 10/05/2023, de 14h00 à 17h30

Lieu : Salle du Foyer, commune de La Saulce

Personnes présentes à l'atelier :

Prénom NOM	Fonction
Participants	
Alain ROCHAS	Mairie d'Aubessagne
Marie Paule ROGOU	Mairie Dévoluy
Meije ARNAUD	CCBD
Stéphane BLANC	DDT/ urbanisme
Éric Barthe LAVAIL	DDT/ urbanisme
Pierre IOPPOLO	DDT/ urbanisme
Bruno SARRAZIN	CCCV
Marie Christine LAZARO	Mairie TALLARD
Diane TOUSSAINT	CCSPVA
Nicolas LEVOYER	OT Champsaur Valgaudemar
Marie Françoise GERVAIS	Mairie Orcières
Mireille GULDALIAN	OT Gap Tallard Vallées
Elisabeth CLAUZIER	Mairie Remollon CCSPVA
Claude BOUTRON	VP CAGTD
Michel BEAUVOIR	CMAR
Roger GRIMAUD	Mairie La Saulce / VP CAGTD
Franck MOREL	CAGTD
Sébastien BELLUE	ADDET

Marie-Line GIRARD	ADDET
SCoT de l'Aire Gapençaise	
Benoît ROUSTANG	Président du SCoT
Pascal SAUTY	Chargé de mission SIG - Observation
Simon GALLES	Chargé de mission urbanisme
Bureau d'étude (Alpicité)	
Emilie SCRIBOT	Chargée d'études en urbanisme (spécialisation touristique)
Manon SENSEBY	Assistante chargée d'études en urbanisme
Elisa COSSON	Stagiaire
Bureau d'étude (Adéquation)	
Nina BOURISSOUX	Consultante
Florian POULIN	Chargé d'études

Document joint : Support de présentation de l'atelier

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Introduction

Le Président du SCoT, Benoît ROUSTANG, ainsi que le bureau d'études Alpicité introduisent l'atelier.

Il est notamment présenté ce qui a conduit à la révision du SCoT actuel, approuvé en décembre 2013. L'article L143-28 du code de l'urbanisme prévoit que, 6 ans au plus après l'approbation du SCoT, celui-ci procède à une analyse des résultats de l'application du schéma¹ et délibère, suite à cette analyse, sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision. Cette analyse a permis de mettre en avant la nécessité de réviser le SCoT, notamment au regard de l'évolution de son périmètre (retrait de 2 communes, dont Chorges, et entrée de 10 nouvelles communes) qui requestionne l'armature urbaine, mais également au regard des évolutions réglementaires et législatives (approbation du SRADDET, schéma avec lequel le SCoT doit être compatible, loi Climat et Résilience...). La loi Climat et Résilience impose la mise en compatibilité des SCoT avec ses principes (elle prévoit notamment une forte diminution

¹ Voir pour cela la délibération « *analyse des résultats de l'application du schéma de cohérence territoriale de l'aire Gapençaise (2014-2019) et mise en révision du Schéma* » en date du 28 novembre 2019 et disponible à l'adresse suivante : <https://www.scotgapençais.fr/le-sch%C3%A9ma-de-coh%C3%A9rence-territoriale/l-%C3%A9valuation-%C3%A0-6-ans/>

de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols), et ce avant août 2026. Cela explique le calendrier, prévoyant une approbation du SCoT pour la fin de l'année 2025.

Présentation du diagnostic

Cette première partie visait à présenter de manière synthétique le diagnostic réalisé sur la thématique du développement économique du SCoT (ceci excluant la thématique agricole qui a fait l'objet d'un autre atelier), et de mettre en avant les enjeux relevés.



Au cours de cette présentation, certains participants ont fait des remarques ou ont posé des questions, lesquelles sont retranscrites ci-dessous.

Nicolas LEVOYER confirme qu'il n'y a pas d'études plus précises sur les stations. Il ajoute que la difficulté est économique plus que climatique à très court terme et que le coût de l'énergie est la grande difficulté des stations.

Un participant précise qu'il y a déjà de la neige de culture utilisée sur 90% du domaine à Ancelle donc la surface skiable change peu en fonction de l'enneigement.

Nicolas LEVOYER mentionne un seul cas de station non équipée de réserve d'eau, la station de Laye.

Emilie SCRIBOT questionne les participants sur l'ascenseur prévu pour relier la station de SuperDévoluy et de La Joue du Loup.

Une participante répond que l'ascenseur est prévu sur la partie gauche de la station de La Joue du Loup.

Roger GRIMAUD précise que l'agglomération développe son schéma de développement économique et donc qu'elle va pouvoir apporter des données plus récentes.

Un autre participant ajoute qu'il y a une activité économique qui n'apparaît pas : celle de la santé.

Roger GRIMAUD ajoute que le développement économique est de la compétence des communautés d'agglomération et des communautés de communes qui font des études pour le besoin des entreprises. Il précise qu'il y a des zones qui se sont développées récemment (ou sont en cours de développement) sur le territoire, comme à la Saulce, et qui ne sont pas identifiées dans le diagnostic.

Atelier

1/ Organisation de l'atelier

Objectif : Spatialiser en fonction de thématiques les atouts et les faiblesses de la commune de manière évolutive.

Méthode : 3 groupes de 5 à 7 personnes ont été formés et ont été placés sur une table, correspondant à une thématique. Les 3 thématiques étaient les suivantes :

- ↳ Enjeux du tourisme ;
- ↳ Commerces et services de proximité ;
- ↳ Zones d'activités économiques (artisanales, commerciales, industrielles...).

Chaque groupe disposait de 20 minutes pour échanger sur la thématique en question, et déterminer les enjeux, qui sont à catégoriser selon 4 grandes thématiques :

- ↳ Constat positif / ce qui fonctionne ;
- ↳ Constat négatif / ce qui ne fonctionne pas ;
- ↳ Ce que nous souhaitons développer ;
- ↳ Ce que nous ne voulons pas / plus.

Pour cela, des fiches reprenant ces thématiques et des post-it ont été mis à disposition. Une carte était également disponible afin que les enjeux soient, si besoin, identifiés et indiqués sur la carte.

Une fois les 20 minutes terminées, les groupes ont effectué une rotation de table, afin d'échanger sur une nouvelle thématique. Une rotation a été faite toutes les 20 minutes de sorte à ce que tous les groupes abordent l'ensemble des thématiques.

En outre, sur chaque table et donc thématique, un référent a été nommé. Son rôle était de rapporter les échanges qui ont été faits sur sa thématique, et d'en faire une synthèse devant l'ensemble des participants afin de mettre en commun les idées et

les connaissances. Ces éléments pourront être ainsi repris dans le diagnostic territorial.



Atelier en groupes

Nota Bene : Les remarques ont été synthétisées et assemblées lorsque des éléments ont été identifiés par plusieurs groupes. **Sont retranscrits les principaux échanges, et ceux qui ont été notés ou mentionnés à l'oral. Il ne peut être exhaustif de l'ensemble des échanges. Certains éléments ne relèvent pas du SCoT et ne**

pourront être traduits, mais ont toutefois été intégrés au compte-rendu pour une exhaustivité des échanges.

2/ Résultats de l'atelier

THÉMATIQUE 1 : Commerces et services de proximité

Concertant les constats positifs / ce qui fonctionne sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- ∪ Le changement de comportement des consommateurs (*ex : courses sur internet, drive*) ;
- ∪ Un développement des circuits courts ;
- ∪ Les incitations de certaines communes pour occuper les locaux vacants ;
- ∪ Les commerces : un vecteur de sociabilité et lieux de rencontre ;
- ∪ La navette gratuite dans le centre-ville de Gap + le parking gratuit 1h au centre-ville de Gap : favorables aux commerces du centre.

Concertant les constats négatifs / ce qui ne fonctionne pas sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- ∪ Une disparité entre la ville de Gap et le reste du territoire en termes de transport (navette gratuite sur Gap / pas d'arrêt sur d'autres communes) et de commerces ;
- ∪ La localisation des commerces à l'extérieur des villes ;
- ∪ Le stationnement dans les centres-villes ;
- ∪ La prolifération des services de type banque, agence immobilière en centre-ville.

Les participants souhaiteraient :

- ∪ Le développement des circuits courts à affirmer ;
- ∪ Le développement du secteur alimentaire (moins concurrencé par les achats sur internet) ;
- ∪ Trouver un équilibre entre les ZACOM et les centres-villes ;
- ∪ La redynamisation des centres-villes (boutiques à l'essai, faire venir des artisans) ; le besoin de réinvestir les centres-bourgs ;
- ∪ Permettre d'attirer des commerçants et restaurateurs ;
- ∪ Le développement des associations de commerçants ;
- ∪ Faire face à la vacance commerciale pour faire (re)vivre des villages ;
- ∪ Compléter l'offre commerciale « H24 » (mais non isolée) ;
- ∪ Une intervention publique importante pour développer le commerce (commune ?) ;
- ∪ Un commerce de déambulation dans les secteurs touristiques ;
- ∪ Une meilleure accessibilité, notamment en zone rurale ;
- ∪ Un développement de pôles santé dans les centres-bourgs.

Les participants ne souhaitent pas :

- ∪ La désertification des centres-villes, ainsi que dans les zones rurales ;
- ∪ La fermeture des commerces ;
- ∪ Des ZACOM complètement déconnectées des centres-bourgs.

THÉMATIQUE 2 : Enjeux du tourisme

Constatant les constats positifs / ce qui fonctionne sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- ∪ Le tourisme : premier secteur économique du département + vecteur de développement du territoire ;
- ∪ Des années records depuis 2 ans en termes d'enneigement ;
- ∪ Les stations : points d'attractivité du territoire ;
- ∪ Des écoles de ski qui fonctionnent toujours très bien ;
- ∪ Des activités de pleine nature qui fonctionnent très bien ;
- ∪ Une complémentarité des territoires en matière de saisonnalité (Serre-Ponçon l'été et les stations de ski en hiver) ;
- ∪ Une clientèle étrangère de plus en plus présente sur le secteur ;
- ∪ Des saisonniers qui ont souvent un double emploi (été/hiver) - ex : les moniteurs de ski qui sont aussi agriculteurs ;
- ∪ Une amélioration (rénovation ?) des hébergements dans les stations.

Constatant les constats négatifs / ce qui ne fonctionne pas sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- ∪ La perte de clientèle locale dans les stations villages ;
- ∪ Une baisse du nombre de skieurs ;
- ∪ La fermeture des commerces trop tôt dans l'année (en été) ;
- ∪ Une grande difficulté à loger les saisonniers ;
- ∪ Le coût des stations de ski ;
- ∪ Un chiffre d'affaires plus important en hiver qu'en été : déséquilibre ? ;
- ∪ L'impact du réchauffement climatique sur l'ensemble des saisons ;
- ∪ L'accueil des touristes : besoin de sensibiliser les commerçants.

Les participants souhaiteraient :

- ∪ Rediriger les touristes sur l'ensemble du territoire (dans les vallées, à Gap...) en période estivale notamment ;
- ∪ Une diversification des activités pour développer le tourisme sur 4 saisons ;
- ∪ Le développement des activités pêche, eaux vives etc. ;
- ∪ Un développement des lits chauds (hôtellerie, résidences de tourisme) ;
- ∪ Le développement des hébergements de haute montagne ;
- ∪ Un besoin de soigner l'offre de ski tout en développant les activités complémentaires ;
- ∪ Permettre un équilibre entre les locaux et les saisonniers en matière de logement ;
- ∪ Garder la clientèle locale et développer la clientèle internationale ;
- ∪ Développer la mobilité, notamment avec le nord du territoire ;

- υ Un aménagement d'aires d'accueil des camping-cars pour développer le territoire sur toute l'année ;
- υ Un tourisme durable ? ;
- υ Mettre en avant le cadre de vie ;
- υ Recruter du personnel fiable toute l'année sur certains sites et créer du lien social avec eux pour les fidéliser ;
- υ Un embellissement des villages afin d'attirer les touristes ;
- υ L'accès aux nouvelles technologies sur le territoire ;
- υ Une formation des professionnels du tourisme à l'anglais.

Les participants ne souhaitent pas :

- υ Des lits froids ;
- υ Des passoires thermiques ;
- υ Des stations d'ortoirs.

THÉMATIQUE 3 : Zones d'activités économiques (artisanales, commerciales, industrielles...)

Constatant les constats positifs / ce qui fonctionne sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- υ Un territoire attractif et désenclavé pour la communauté d'agglomération ;
- υ La création et l'agrandissement de zones d'activités ;
- υ Des entreprises extérieures au département qui souhaitent s'installer dans des zones d'activités ;
- υ De nombreuses demandes d'installation dans des zones d'activités : comment capter leurs besoins et créer une offre adaptée ? ;
- υ Des territoires singuliers et aux potentiels différents ;
- υ Une bonne connaissance des zones d'activités et des entreprises du territoire par les locaux ;
- υ Des trajets domicile-travail avantageux par rapport aux métropoles (pas d'embouteillages par exemple) ;
- υ Le développement de pôles d'attractivité dans les centres-bourgs (ex : Chauffayer) ;
- υ Des zones d'activités avec une localisation des activités industrielles proche des accès.

Constatant les constats négatifs / ce qui ne fonctionne pas sur le territoire, les éléments suivants sont mis en avant :

- υ Un manque de disponibilités foncières et de locaux à vocation économique ;
- υ Une mobilisation difficile des fonciers privés ;
- υ La difficulté de se déplacer sur le territoire vers l'extérieur (concurrence avec Sisteron qui a un accès direct à l'autoroute) ; enclavement ; pas de continuité de l'autoroute vers le nord du département et vers l'Italie ;
- υ Des terrains de propriété privée : une difficulté pour vendre ;
- υ Un développement des zones d'activités au coup par coup, sans homogénéité / logique d'ensemble ;

- ∪ Le manque de thématization des zones d'activités ;
- ∪ L'impact paysager des zones d'activités le long des routes (ex : ZA Boutariq) ;
- ∪ La fusion des intercommunalités qui a rendu difficile la cohérence de développement économique entre les différents territoires ;
- ∪ La création d'une zone d'activités demande du temps et de l'argent, ainsi qu'une cohérence politique sur plusieurs mandats ;
- ∪ Une compétence développement économique aux communautés de communes (alors que ce sont les communes qui font les PLU).

Les participants souhaiteraient :

- ∪ Le développement du fret ferroviaire (de nuit ? Est-ce une volonté nationale de relancer le fret ?) ;
- ∪ Développer les haltes ferroviaires / routières ;
- ∪ Un accès au foncier facilité ;
- ∪ Un accès au nord du département et à l'Italie plus facile ;
- ∪ Une requalification des friches économiques ;
- ∪ La mise en place d'une taxe pour mettre la pression aux propriétaires qui ont du foncier vierge et classé en zone à urbaniser ;
- ∪ Un lien entre les zones d'activités et les centres-bourgs ;
- ∪ Des aménagements paysagers dans les zones d'activités ;
- ∪ Une aide du CT dans la construction puis location des bâtiments (ex : atelier relais) ;
- ∪ Un développement des zones d'activités thématisées et homogènes (constructions, bâtiments) ;
- ∪ L'installation d'entreprises pilotes dans la production d'EnR (énergies renouvelables).

Les participants ne souhaitent pas :

- ∪ Un manque de disponibilité de foncier ou de locaux d'activités : pas d'installation de nouvelles entreprises ;
- ∪ Une zone d'activités au milieu de la future rocade de Gap qui ne peut pas se développer ;
- ∪ L'hétérogénéité visuelle des zones d'activités du territoire ;
- ∪ Une mobilisation de surfaces importantes pour les activités industrielles, consommatrices de foncier et génératrices d'un nombre d'emplois réels faible ;
- ∪ Des bâtiments agricoles qui consomment beaucoup de foncier et qui ne sont pas forcément occupés (*recoupe avec l'atelier agricole*) ;
- ∪ Une intensification des zones d'activités au détriment des villages / centres-bourgs qui vide les villages de leurs commerces ;
- ∪ Le développement de l'habitat sans développer les commerces ;
- ∪ Le zéro artificialisation nette - ZAN.

Présentation des ZA de La Saulce : La Beaume et Gandière

L'atelier se termine par la présentation des deux zones d'activités de la Beaume et de Gandière, à la Saulce, où les participants sont invités à se rendre. Monsieur le Maire

présente les entreprises actuellement présentes, et celles qui vont s'y installer. Certaines de ces entreprises sont extérieures au département, ce qui témoigne de l'attractivité des zones d'activités sur notre territoire (notamment au regard des prix du foncier). Certaines emploient de nombreuses personnes (on pourra citer l'entreprise Sabatier qui emploie 100 chauffeurs). Les terrains encore constructibles et libres sont limités. Il est enfin précisé qu'un parking de covoiturage devrait être créé sur la zone d'activités de Gandière.

Le Président du SCoT clôture cet atelier, et remercie les personnes présentes pour leur participation.